

DISCIPLINES INSTRUMENTALES

**violon, alto, violoncelle, contrebasse,
flûte, hautbois, clarinette, basson français, basson allemand,
cor, trompette, trombone, trombone basse, tuba basse, tuba ténor,
piano, orgue, percussions, harpe**

Applicable à la rentrée 2017-2018 – CP du 11/05/2017

OBJECTIFS DE LA FORMATION SUPÉRIEURE

Le CNSMD de Lyon est un lieu de formation pour les jeunes artistes se destinant aux métiers référencés de la musique et de la danse. En ce qui concerne la musique, les métiers se déclinent en quatre spécialités : l'interprétation vocale ou instrumentale, la direction d'ensembles vocaux ou instrumentaux, la création musicale et la culture musicale. Le cursus d'interprétation instrumentale permet de maîtriser les répertoires les plus variés de la musique occidentale et de s'ouvrir aux musiques d'autres horizons, ainsi qu'à la pratique de l'improvisation.

Le cursus proposé par le CNSMDL prépare les étudiants aux métiers d'interprète (soliste, chambriste, musicien d'orchestre), aux métiers de l'enseignement artistique, aux actions de médiation et de promotion de la musique dans la société actuelle. Il favorise l'insertion professionnelle

Les compétences et connaissances visées sont :

- la maîtrise de l'outil instrumental par une utilisation optimale de sa personne
- une capacité à développer sa créativité dans le cadre de répertoires pré-existants ou nouveaux ainsi que dans le domaine de l'improvisation
- une solide maîtrise de techniques en lien avec la pratique instrumentale (déchiffrage, répertoires d'orchestre, accompagnement)
- une bonne connaissance de la facture instrumentale dans sa spécialité
- la capacité d'intégrer rapidement un ensemble, depuis le groupe de musique de chambre jusqu'au grand orchestre
- la connaissance du milieu professionnel et de ses exigences
- une capacité à définir et à réaliser des projets musicaux variés
- une capacité de planification du travail et un sens de la responsabilité, afin de répondre à des engagements précis dans un temps donné, parfois court.
- une capacité à formuler des évaluations critiques dans le domaine de l'interprétation, y compris dans son propre travail artistique
- une culture musicale et artistique approfondie
- une capacité à mener des travaux de recherche et à en communiquer les résultats, oralement et par écrit
- une capacité à réfléchir sur la place et l'évolution de la musique dans la société
- et, plus généralement, les compétences et connaissances citées dans le Référentiel d'activités professionnelles et référentiel de certification ("métiers instrumentistes-chanteurs", annexe de l'arrêté du 1er février 2008 relatif au DNSPM, publié au J.O. du 9 février 2008).

ORGANISATION DES ÉTUDES

Le cursus correspondant à chacune de ces disciplines est organisé en trois cycles :

- un 1^{er} cycle de trois ans conduisant à l'attribution du DNSPM, Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (Bachelor) avec deux parcours complémentaires possible :
 - un conduisant à l'obtention du DE
 - un conduisant à l'attribution de la licence par l'université Lyon 2
- un 2^{ème} cycle de deux ans conduisant à l'obtention d'un diplôme conférant le grade de Master
- un 3^{ème} cycle se déclinant sous deux formes différentes :
 - un doctorat Recherche et pratique (3 ans) en partenariat avec l'école doctorale 3LA.
 - un 3^{ème} cycle "Artist diploma" (1-2 ans) contractualisé sur projets artistiques au CNSMD.

PREMIER CYCLE

Il est constitué d'un parcours de formation conduisant à l'obtention du **Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM)**, ainsi qu'un parcours facultatif de formation au **Diplôme d'Etat de professeur de musique**.

Les parcours d'études, à temps plein, sont de six semestres pour l'obtention du DNSPM et pour l'obtention du DE, les deux premiers semestres étant communs. Toutefois, l'organisation globale du cursus tient compte du profil de l'étudiant, de ses compétences et connaissances acquises ou à acquérir, de son projet d'études, de ses objectifs et centres d'intérêts. Une procédure de validation des acquis antérieurs (VAA) est mise en place par l'établissement, suite à laquelle le cursus est défini et suivi en étroite collaboration par l'équipe pédagogique et l'étudiant.

Les parcours de formation sont organisés en unités d'enseignement, articulées entre elles en fonction des compétences visées, donnant lieu à l'obtention de points de crédits (ECTS : European Credit Transfert System, système européen de transfert de crédits).

1 - Parcours conduisant à l'obtention du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM).

Conditions d'admission

L'admission dans le 1^{er} cycle se fait par voie de concours. Les candidats doivent présenter une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Les épreuves comprennent :

- des œuvres libres et des œuvres imposées ;
- une épreuve d'autonomie et de lecture à vue.

Le détail des programmes de chaque discipline est consultable sur le site du CNSMD.

Scolarité

La durée des études, à temps plein, est de 6 semestres. Tout candidat admis en qualité d'étudiant s'engage à suivre intégralement le cursus de sa discipline prévu par le règlement des études. Le cursus comprend l'étude de disciplines regroupées dans les unités d'enseignement qui suivent une organisation par années et par semestres et donnent lieu à l'obtention de points de crédits dont le nombre et les modalités sont définis pour chaque discipline (voir grille en annexe).

UE 1 : unité d'enseignement de la spécialité

- discipline principale
- examen de fin de 1er cycle (semestre 6)

UE 2 : unité de connaissances et pratiques associées

Cordes, Cuivres, Bois et harpes :

- orchestre ou atelier XX-21
- musique de chambre et évaluation publique de musique de chambre (semestre 6)
- déchiffrage (semestres 1 et 2)
- répertoire d'orchestre (semestre 5)

Piano :

- accompagnement piano (semestre 1 à 4)
- musique de chambre et évaluation publique de musique de chambre (semestre 6)
- déchiffrage (semestres 1 et 2)

Percussions :

- orchestre ou atelier XX-21
- musique de chambre et évaluation publique de musique de chambre (semestre 6)
- déchiffrage (semestres 1 à 4)
- répertoire d'orchestre (semestres 1 à 5)

Orgue :

Semestre 1 à 4 :

- initiation à la basse continue et au clavecin
- improvisation
- déchiffrage

Semestre 5 et 6 : *(évalué par le professeur de discipline principale)*

- projet de musique de chambre et évaluation publique de musique de chambre (semestre6)
- facture d'orgue (séminaires/stage)

UE3 : unité d'enseignements transversaux

1^{ère} année

- initiation à l'analyse
- chant choral
- ateliers d'improvisation
- discipline complémentaire (au semestre 2) à choisir parmi les disciplines de culture :
 - o analyse appliquée
 - o analyse XX-XXIe siècle
 - o écriture
 - o ethnomusicologie
 - o bases scientifiques des techniques nouvelles
 - o histoire de la musique
 - o art et civilisation
 - o Ars musica
- langue vivante
- sensibilisation à la pédagogie (séminaires)

2^{ème} et 3^{ème} année

- une dominante (4 semestres obligatoires dans la même discipline) à choisir parmi les disciplines de culture listées ci-dessus
- une complémentaire (1 à 2 semestres selon bilan), dans une discipline autre que la dominante à choisir chaque semestre parmi les disciplines de culture listées ci-dessus
- langue vivante
- aspects pratiques du métier (conférences)

UE4 : unité d'enseignements optionnels

Pas d'UE 4 en 1^{ère} année (semestres 1 et 2)

2^{ème} et 3^{ème} année :

Discipline optionnelle à choisir chaque semestre parmi :

- atelier d'improvisation (séminaires)
- projet de réalisation (travail réalisé en interne ou à l'extérieur et validé dans le cursus)
- piano complémentaire
- chant choral (2^{ème} année)
- ensemble vocal
- instruments anciens : traverso, hautbois complémentaire et basson baroque complémentaire (pour les bois) sacqueboute, trompette naturelle et XIXe, cornet, serpent (pour les cuivres), violoncelle baroque (pour les violoncellistes modernes)
- initiation à la direction de chœurs
- pédagogie
- improvisation
- illustration musicale
- atelier XX-21
- orchestration
- 2^{ème} langue vivante
- cours dans le cadre du CHEL[s]
- toute matière de culture non prise en dominante ou complémentaire en 2^{ème} et 3^{ème} année de l'UE 3 : analyse appliquée, analyse XX-XXIe siècle, écriture, ethnomusicologie, bases scientifiques des techniques nouvelles, histoire de la musique, arts et civilisation, Ars musica
- pour les étudiants du parcours DE : une discipline du DE suivie pendant le semestre
- en 3^{ème} année : cours suivi dans le cadre de licence à l'université Lyon 2

Conditions de délivrance du DNSPM

Le 1er cycle est sanctionné par le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) délivré aux étudiants qui, dans les conditions fixées par le règlement des études, ont obtenu 180 points de crédits. Le DNSPM est un diplôme enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau II.

2 - Parcours conduisant à l'obtention du Diplôme d'Etat option musique, en articulation avec le parcours DNSPM

Conditions d'admission

Les candidats au parcours DE doivent avoir validé les deux premiers semestres du parcours DNSPM du CNSMDL et être en règle vis-à-vis de ce cursus. Ils doivent en outre avoir satisfait à un examen d'admission comprenant la rédaction d'un écrit et un entretien.

Scolarité

Le parcours DE articulé au DNSPM est organisé en 4 semestres complémentaires. Les semestres 1 et 2 du parcours spécifique au DE doivent nécessairement se suivre.

UE 1 : formation artistique

Cette unité d'enseignement regroupe une part essentielle de la formation artistique contenue dans les UE1, 2 et 3 de votre parcours DNSPM.

Elle comprend également un axe « pratiques artistiques à découvrir »

UE 2 : formation pédagogique

- sciences de l'éducation
- méthodologie
- enquête, stage pratique en conservatoire
- séminaire didactique
- réalisation d'un projet pédagogique

UE 3 : connaissance de l'environnement professionnel

- connaissance du contexte professionnel
- aspects pratiques du métier de musicien
- connaissance du réseau de l'enseignement artistique spécialisé
- réalisation d'un dossier professionnel

Conditions de délivrance du DE

Le parcours est sanctionné par le Diplôme d'Etat de professeur de musique, option musique, délivré aux étudiants qui, dans les conditions fixées par le règlement des études, ont obtenu 180 crédits. Le DE est un diplôme enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau II.

3 – Complément d'enseignement conduisant à l'obtention de la licence en articulation avec le parcours DNSPM

Conditions d'admission

Les candidats à la licence "Arts, lettre, langues mention musique" doivent avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement de leurs deux premières années de DSNPM.

Scolarité

Le complément d'enseignement se compose de deux disciplines à suivre à l'université (une par semestre), à choisir dans une liste mise à jour chaque année. Il est conseillé de suivre les cours magistraux de Licence 2 en auditeur libre au cours de la 2ème année de DSNPM.

DEUXIÈME CYCLE

Diplôme conférant le grade de master

Conditions d'admission

Les étudiants titulaires du DNSPM délivré par le CNSMD de Lyon sont admis directement en deuxième cycle, sous réserve d'avoir validé un projet de master auprès de l'équipe pédagogique et d'avoir obtenu un minimum de 12/20 aux notes de contrôle continu (aux semestres 4 et 5) de la discipline principale (cf article 2 du règlement des études). A défaut, ils sont autorisés à se présenter au concours.

L'entrée dans le 2^{ème} cycle se fait par voie de concours pour les candidats titulaires d'un DNSPM ou d'une licence (bachelor) dans la discipline concernée. Les épreuves ne sont pas publiques. Il est d'abord procédé à une première sélection des candidats sur dossier. Les candidats retenus après cette sélection doivent ensuite se présenter à une épreuve d'admission devant jury, dont les modalités sont définies chaque année par le directeur. Cette épreuve est suivie par un entretien du candidat avec le jury, portant sur son projet de recherche pour le 2^e cycle.

Scolarité

La durée des études, à temps plein, est de deux ans. Tout candidat admis en qualité d'étudiant s'engage à suivre intégralement le cursus de sa discipline prévu par le règlement des études. Le cursus comprend l'étude de disciplines regroupées dans les unités d'enseignement. Celles-ci suivent une organisation par semestres et donnent lieu à l'obtention de points de crédits dont le nombre et les modalités sont définis pour chaque discipline (voir grille en annexe).

UE 1 : unité d'enseignement de la spécialité

UE 2 : unité d'enseignement de la discipline associée à la discipline principale

- au choix parmi les disciplines suivantes : 1 dominante (4 semestres) + 1 ou 2 complémentaires (2 semestres).
 - analyse appliquée
 - analyse XX-XXIe siècle
 - écriture
 - ethnomusicologie
 - histoire de la musique
 - art et civilisation
 - ars musica
- mémoire de recherche

Cordes, Cuivres, Bois et harpes :

- orchestre ou atelier XX-21
- musique de chambre

Piano :

- musique de chambre

Percussions :

- orchestre ou atelier XX-21
- musique de chambre

Orgue :

- improvisation ou initiation à la basse continue et au clavecin (semestres 1 et 2)
- orgue et médiation (semestres 3 et 4) évalué par le professeur de la discipline principale

UE 3 : unité d'enseignement des compétences associées

- aspects pratiques du métier (conférences)
- langue vivante
- méthodologie appliquée à l'objet de recherche (semestres 1 et 2)

Sanction des études

Le 2^e cycle est sanctionné par le Diplôme de second cycle conférant le grade de Master, délivré aux étudiants, dans les conditions fixées aux articles du règlement des études. Ce diplôme est enregistré de droit au répertoire national de la certification professionnelle au niveau I (nomenclature de 1969) et 7 (nomenclature Europe). Il correspond à l'acquisition de 120 ECTS

DNSPM : Disciplines Cordes, cuivres, bois et harpe

DNSPM1

SEMESTRE 1		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	15
	déchiffrage	1	1
UE2	orchestre, atelier XX-21	3	2,5
	musique de chambre	2	3
UE3	initiation à l'analyse	2	5
	chant choral	2	1
	atelier d'improvisation	0,5	0,5
	langue vivante	1,5	1,5
	sensibilisation à la pédagogie	0,5	0,5
Total		14,5	30

DNSPM2

SEMESTRE 3		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	11
UE2	orchestre, atelier XX-21	3	2,5
	musique de chambre	2	3
UE3	dominante	2	5
	discipline complémentaire	2	5
	langue vivante	1,5	1,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
UE4	discipline optionnelle	2	1,5
Total		15	30

DNSPM3

SEMESTRE 5		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	15
	répertoire d'orchestre	1	1
UE2	orchestre, atelier XX-21	3	2,5
	musique de chambre	2	3
UE3	dominante	2	5
	langue vivante	1,5	1,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
UE4	discipline optionnelle	2	1,5
Total		14	30

SEMESTRE 2		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	10
	déchiffrage	1	1
UE2	orchestre, atelier XX-21	3	2,5
	musique de chambre	2	3
UE3	initiation à l'analyse	2	5
	discipline complémentaire	2	5
	chant choral	2	1
	atelier d'improvisation	0,5	0,5
	langue vivante	1,5	1,5
	sensibilisation à la pédagogie	0,5	0,5
Total		16,5	30

SEMESTRE 4		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	11
UE2	orchestre, atelier XX-21	3	2,5
	musique de chambre	2	3
UE3	dominante	2	5
	discipline complémentaire	2	5
	langue vivante	1,5	1,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
UE4	discipline optionnelle	2	1,5
Total		15	30

SEMESTRE 6		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	10
	examen de fin de premier cycle		5
UE2	orchestre, atelier XX-21	3	2,5
	musique de chambre	2	2
	évaluation publique de musique de chambre		2
UE3	dominante	2	5
	langue vivante	1,5	1,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
UE4	discipline optionnelle	2	1,5
Total		13	30

MASTER Disciplines Cordes, cuivres, bois et harpe

MASTER 1

SEMESTRE 1		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	13,5
UE2	orchestre, atelier XX-21	3	3
	musique de chambre		
	discipline dominante	2	3
	discipline complémentaire	2	3
	Mémoire de recherche	0,5	5
UE3	méthodologie appliquée à l'objet de recherche	0,5	0,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	langue vivante	1	1,5
Total		11,5	30

MASTER 2

SEMESTRE 3		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	1,5	17
UE2	orchestre, atelier XX-21	3	3
	musique de chambre		
	discipline dominante	2	3
	Mémoire de recherche	0,5	5
	UE3	aspects pratiques du métier	0,5
langue vivante		1	1,5
Total		8,5	30

SEMESTRE 2		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	13,5
UE2	orchestre, atelier XX-21	3	3
	musique de chambre		
	discipline dominante	2	3
	discipline complémentaire	2	3
	Mémoire de recherche	0,5	5
UE3	méthodologie appliquée à l'objet de recherche	0,5	0,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	langue vivante	1	1,5
Total		11,5	30

SEMESTRE 4		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	1,5	17
UE2	orchestre, atelier XX-21	3	3
	musique de chambre		
	discipline dominante	2	3
	Mémoire de recherche	0,5	5
	UE3	aspects pratiques du métier	0,5
langue vivante		1	1,5
Total		8,5	30

DNSPM : PIANO PERCUSSIONS ORGUE

DNSPM1

SEMESTRE 1		heures hebdo	ECTS
UE1	piano		15
	percussions	2	14
	orgue		15
UE2	percussions : répertoire d'orchestre	1	1
	tous : déchiffrage	1	1
	piano : accompagnement piano*		
	percussions : orchestre, atelier XX-21	3	2,5
	orgue : improvisation		
UE3	piano : musique de chambre		
	percussions : musique de chambre	2	3
	orgue : initiation à la basse continue et au clavecin		
	initiation à l'analyse	2	5
UE3	chant choral	2	1
	atelier d'improvisation	0,5	0,5
	langue vivante	1,5	1,5
	sensibilisation à la pédagogie	0,5	0,5
	Total	15,5	30

DNSPM2

SEMESTRE 3		heures hebdo	ECTS
UE1	piano		11
	percussions	2	9
	orgue		10
UE2	percussions : répertoire d'orchestre	1	1
	percussions et orgue : déchiffrage	1	1
	piano : accompagnement piano*		
	percussions : orchestre, atelier XX-21	3	2,5
	orgue : improvisation		
UE3	piano : musique de chambre		
	percussions : musique de chambre	2	3
	orgue : initiation à la basse continue et au clavecin		
	dominante	2	5
UE3	discipline complémentaire	2	5
	langue vivante	1,5	1,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	UE4 discipline optionnelle	2	1,5
Total	15	30	

DNSPM3

SEMESTRE 5		heures hebdo	ECTS
UE1	piano		18,5
	percussions	2	15
	orgue		16
UE2	percussions : répertoire d'orchestre	1	1
	percussions : orchestre, atelier XX-21		
	orgue : facture d'orgue	3	2,5
	piano : musique de chambre		
	percussions : musique de chambre	2	3
UE3	orgue : projet de musique de chambre		
	dominante	2	5
	langue vivante	1,5	1,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
UE4 discipline optionnelle	2	1,5	
Total	14	30	

SEMESTRE 2		heures hebdo	ECTS
UE1	piano		10
	percussions	2	9
	orgue		10
UE2	percussions : répertoire d'orchestre	1	1
	tous : déchiffrage	1	1
	piano : accompagnement piano*		
	percussions : orchestre, atelier XX-21	3	2,5
	orgue : improvisation		
UE3	piano : musique de chambre		
	percussions : musique de chambre	2	3
	orgue : initiation à la basse continue et au clavecin		
	initiation à l'analyse	2	5
UE3	discipline complémentaire	2	5
	chant choral	2	1
	atelier d'improvisation	0,5	0,5
	langue vivante	1,5	1,5
	sensibilisation à la pédagogie	0,5	0,5
Total	17,5	30	

SEMESTRE 4		heures hebdo	ECTS
UE1	piano		11
	percussions	2	9
	orgue		10
UE2	percussions : répertoire d'orchestre	1	1
	percussions : déchiffrage	1	1
	orgue : déchiffrage		
	piano : accompagnement piano*		
	percussions : orchestre, atelier XX-21	3	2,5
UE3	orgue : improvisation		
	piano : musique de chambre		
	percussions : musique de chambre	2	3
	orgue : initiation à la basse continue et au clavecin		
UE3	dominante	2	5
	discipline complémentaire	2	5
	langue vivante	1,5	1,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
UE4 discipline optionnelle	2	1,5	
Total	15	30	

SEMESTRE 6		heures hebdo	ECTS
UE1	piano		12,5
	percussions	2	10
	orgue		10
UE2	examen de fin de premier cycle		5
	percussions : orchestre, atelier XX-21	3	2,5
	orgue : facture d'orgue		
	piano : musique de chambre		
	percussions : musique de chambre	2	2
UE3	orgue : projet de musique de chambre		
	évaluation publique de musique de chambre		2
	dominante	2	5
	langue vivante	1,5	1,5
UE4	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	discipline optionnelle	2	1,5
	Total	13	30

*Pour les étudiants en double cursus piano et accompagnement piano : la validation d'un semestre de l'UE1 "cours d'accompagnement et pratique du piano" du cursus d'accompagnement piano entraîne la validation d'un semestre de l'UE2 "accompagnement piano" du cursus de piano quelque soit l'année (DNSPM1 ou DNSPM2)

MASTER PIANO PERCUSSIONS ORGUE

MASTER 1

SEMESTRE 1		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	13,5
UE2	percussions : orchestre, atelier XX-21	3	3
	piano, percussions : musique de chambre		
	orgue : initiation à l'improvisation ou initiation à la basse continue et au clavecin		
	discipline dominante		
	discipline complémentaire		
Mémoire de recherche	0,5	5	
UE3	méthodologie appliquée à l'objet de recherche	0,5	0,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	langue vivante	1	1,5
Total		11,5	30

MASTER 2

SEMESTRE 3		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	1,5	17
UE2	percussions : orchestre, atelier XX-21	3	3
	piano, percussions : musique de chambre		
	orgue : orgue et médiation		
	discipline dominante		
	Mémoire de recherche		
UE3	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	langue vivante	1	1,5
	Total		8,5

SEMESTRE 2		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	13,5
UE2	percussions : orchestre, atelier XX-21	3	3
	piano, percussions : musique de chambre		
	orgue : initiation à l'improvisation ou initiation à la basse continue et au clavecin		
	discipline dominante		
	discipline complémentaire		
Mémoire de recherche	0,5	5	
UE3	méthodologie appliquée à l'objet de recherche	0,5	0,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	langue vivante	1	1,5
Total		11,5	30

SEMESTRE 4		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	1,5	17
UE2	percussions : orchestre, atelier XX-21	3	3
	piano, percussions : musique de chambre		
	orgue : orgue et médiation		
	discipline dominante		
	Mémoire de recherche		
UE3	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	langue vivante	1	1,5
	Total		8,5

CNSMD
Conservatoire national supérieur
musique et danse de Lyon
3 quai Chauveau, C.P. 120,
F-69266 Lyon cedex 09
téléphone : 33 (0)4 72 19 26 26
www.cnsmd-lyon.fr